

Délibération 2023-013

SEANCE DU 09 MARS 2023

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

Absents excusés : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois agents sont inscrits au tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023. Il propose la création de :

- 1 poste d'agent de Maîtrise principal, catégorie C, à temps complet (35heures) affecté au service technique
- 1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35heures) affecté à la base de loisirs
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35heures) affecté au pôle culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer à partir du 1^{er} mai 2023 :
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- de modifier le tableau des emplois de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS